

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 mars 2026

---

PROJET DE LOI CONSTITUTIONNELLE RELATIF À LA NOUVELLE-CALÉDONIE - (N° 2529)

Rejeté

N° CL23

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Delaporte, M. Saulignac, Mme Allemand, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. Houlié, Mme Karamanli, M. Pena, Mme Thiébault-Martinez, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE 2 BIS**

À la fin de l'alinéa 1, substituer à la date :

« 20 décembre 2026 »

la date :

« 30 juin 2026 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés propose de maintenir la date limite pour la tenue des élections provinciales au mois de juin 2026.

Le groupe Socialistes et apparentés a soutenu tous les précédents reports avec assez de clairvoyance pour souligner que les délais étaient trop courts pour être raisonnables.

Nous avons donc soutenu ces reports des élections provinciales à 3 reprises :

- 1er report à décembre 2024;
- 2ème report au plus tard au mois de novembre 2025;
- 3ème report au plus tard le 28 juin 2026.

Elus pour 5 ans, les membres du congrès et des assemblées de province de la Nouvelle-Calédonie le sont depuis le 12 mai 2019.

La méthode du report ne peut valoir que de manière exceptionnelle dans une démocratie. Un 4ème report apparait manifestement déraisonnable.